

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Anniba TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annoncés divers en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

DUEL D'AVOCATS

Tunis, le 23 Février 1899

Salut à Loubet !

Une élection qui m'est allée droit au cœur, c'est bien celle de M. Loubet, comme Président de la République.

Sans être de la Drôme, j'appartiens un peu à ce département où mon père repose son dernier sommeil, où j'ai une partie de ma famille et de nombreux amis au premier rang desquels M. Loubet.

Lorsque j'étais en prison, de décembre 1896 à juillet 1897, pour le soi-disant crime d'attentat contre les droits et pouvoirs de la République que je n'avais pas commis, ma famille et mes amis en firent part à M. Loubet qui s'empressa d'aller trouver M. Félix Faure pour lui demander ma grâce.

Mais pour obtenir une grâce, il y a toute une enquête préliminaire et il paraît que le plaignant — ô comble ! — est consulté.

Dans mon procès, le plaignant, c'était M. Millet. Il s'opposa de toutes ses forces à l'obtention de ma grâce, malgré le haut appui du Président du Sénat, en me faisant passer presque pour un anarchiste !

Le Ministre Hanotaux, protecteur de Millet, aidant, M. Félix Faure s'excusa auprès de M. Loubet de ne pouvoir me rendre à la liberté en lui faisant remarquer qu'il ne me restait plus qu'un mois et demi à purger, toutes les enquêtes, en effet, ayant été prolongées comme à plaisir pour me retenir le plus longtemps possible entre quatre murs et hors de la Tunisie.

M. Millet se rappellera, sans doute, ce petit fait, pas très lointain.

Aujourd'hui, mon protecteur d'hier est Président de la République et j'ai salué son élection à la Présidence de la République en lui adressant immédiatement un télégramme

qui aura, peut-être, été tronqué de Tunis à sa destination.

Je m'en assurerai auprès de M. Loubet.

Ceci dit, je ne comprends pas l'agitation qui a été soulevée au sujet de cette élection.

Déjà des agitateurs inconscients, des fonctionnaires révoltés, ont semé sur la France le trouble et la discorde. C'est assez. La France a besoin de tranquillité, de calme, d'apaisement et ceux qui, à cette heure solennelle réveillent les prétendants endormis, attisent la haine et forment la révolution sont des perturbateurs coupables.

Laissons le nouveau Président à ses attributions.

C'est à ses actes qu'il sera jugé.

Il est prématuré de porter une décision sur ce qu'il sera.

C'est à l'œuvre qu'on apprécie l'ouvrier et je suis sûr de celui-là.

Assez de manifestations qui peuvent cacher des desseins secrets et inavouables !

Unissons-nous dans la paix, la Concorde et la fraternité.

Faisons comme le sage : attendons, recueillons-nous et travaillons !

« Vive Loubet ! Vive la République ! »

EM. LACROIX.

?

Qu'y a-t-il de vrai dans ce bruit qui prend une certaine consistance que la présence à Paris de M. le Résident Général et de M. le Procureur de la République de Sousse aurait pour cause l'affaire de Morés ? On s'étonne beaucoup du mystère dont-elle est entourée.

On commente les lenteurs de l'enquête et de l'instruction.

Et on est surpris que la justice, dans une cause aussi grave, se laisse traîner à la remorque de l'opinion publique, de cette opinion qui commande même aux rois. Il serait à désirer qu'elle fut obéie par M. René Millet qui est l'inventeur de cette formule aussi bien que par les magistrats.

Tridon en Sorbonne

C'est le nom du conférencier que le Gouvernement tunisien a délégué, à Paris, pour propager les beautés

de l'institution du Protat, les merveilles de son organdon, les enchantements de la Tur et l'extension de son commerce

Le conférencier qui essaye pour cela, sur l'insondable bûche tunisienne, trouve tout pour le max. Il ne mord pas la main qui le ye et il a raison. C'est là une preuve de reconnaissance qui n'est pas la portée de tous. Mais, ceplait, lorsqu'il chante les louanges l'administration, la sécurité colète et l'agriculture florissante, il se rabattre et se maintenir dans la vérité.

Sans doute il serait intéressant que l'émigration se portât ici et si quelques centaines de nous venaient à nous tous les ans, Tunisie en tirerait certainement des éléments de puissance et de prospérité.

Mais est-il sage, est-il sûr, honnête d'attirer ici l'élément étranger, tant que M. Millet continue à administrer ce pays ? Nous ne pensons pas. Le Résident moral n'a qu'un but : Faire grand et pour cela il ne recule devant aucun obstacle. Tous les impôts s'ajouent. La corvée, vieux vertige, institution exclusivement nationale, a été établie sous le régime de la République.

Aucune humiliation n'est épargnée aux Français. Ils sont protégés ni dans leurs personnes ni dans leurs biens. Ils sont subjugués, même à la justice du pays.

Dans ces circonstances il semble que c'est faire œuvre de mentir aux Français et de les attirer en Tunisie où ils auront ni sécurité ni prospérité.

Il y a un abîme entre la fiction et la réalité, ne nous y perdons pas, la première c'est l'orgueil chimérique, illusoire, insaisissable, toujours fuyante et qui se transforme jamais en fait ; la seconde c'est la proie, le corps palpable que nous ne l'avons pas eue et que nous n'aurons pas, M. Millet réplique.

M. Tridon trouve que la Cour d'appel d'Alger est trop loin. C'est vrai. Nous avons déjà créé la lenteur de ses arrêts nous nous indiquons que le département de Constantine était prêt à réclamer la Cour d'appel pour lui et pour la Tunisie.

Nous ne saurions refuser cette offre écossaise qui tout en abrégant la durée des voyages et le délai des distances, les frais de procédure, amèneraient, ce qui est indispensable, une justice plus expéditive.

Cependant nous n'avons aucune préférence.

Qu'on institue une Cour d'appel où l'on vendra pour juger les affaires de Tunisie excepté à Tunis ce qui serait l'équivalent d'une calamité publique.

M^e CHICAUD.

Question de Droit

Les jugements, pour être mis à exécution, doivent être terminés par cette formule : « Le Président de la République Française, mande et ordonne, etc. »

Or, entre le décès de M. Faure et l'avènement de M. Loubet, il s'est écoulé un jour non férié, le samedi.

La question se pose de savoir si les jugements rendus samedi dernier sont valables.

Nous pensons que non, puisque le Chef de l'Etat étant décédé, le pouvoir exécutif était interrompu.

Cependant nous ne croyons pas que ce soit là une nullité absolue si les grosses décisions ont été revêtus de la sanction suivante :

« Le Conseil des Ministres de la République Française, délégué des pouvoirs de M. le Président de la République, décédé, en vertu de la Constitution, mande et ordonne, etc... »

Une grosse d'un jugement prononcé après le décès nous paraît inexécutable si elle est terminée autrement.

Il tombe sous le sens, en effet, que le Président n'existant pas ne peut rien mander ni ordonner.

Les amateurs de chicane feront attention aux jugements rendus pour eux ou à leur profit le 15 février.

C'est surtout dans le pays où existe le régime hypothécaire que le cas sera intéressant car en France, une inscription d'hypothèque judiciaire prise en vertu d'un jugement obtenu, par exemple, le 15 de ce mois, serait nulle, à notre avis, si la formule exécutoire n'était pas modifiée ainsi qu'il vient d'être dit.

Et la nullité de l'inscription, c'est souvent la perte de la créance car c'est la date qui en conserve le rang.

Notre confrère la Régence annonce qu'il a reçu une lettre très intéressante signée d'une trentaine de musulmans en réponse à notre article : *Francophobe*.

Nous présumons d'or et déjà ce que doit être le contenu de cette lettre.

Il va sans dire qu'il y a de nombreuses exceptions, mais en ce cas la qualité ne peut pas compenser la quantité.

Et toutes les lettres possibles ne feront pas que sur 1.200.000 indigènes il y en ait 1.175.000 sujets tunisiens qui considèrent le *roumi* comme l'éternel ennemi.

Le *Coran* est là pour attester ce que nous avons dit.

Dès que notre Rédacteur en Chef a eu connaissance de l'élection de M. Loubet à la Présidence de la République, il s'est empressé de lui adresser le cablogramme suivant :

Loubet,

Président République, Paris.

En descendant à Tunis, j'apprends avec une

vive joie votre élection à la présidence de la République. Je vous prie agréer mes sincères et respectueuses félicitations.

Em. LACROIX.

Télégramme n° 470 du 26 février, adresse T.C. P.C. Loubet, Président de la République. Paris. Remis le 20 février à 12 h. 50 soir.

Echos & Nouvelles

En signalant à la vigilance du service compétent, la *dame du balcon* nous ne nous imaginions pas que la police chercherait près de nos bureaux.

Elle a fait fausse route : qu'elle surveille du côté de la Marine.

Le *Progrès du Centre* ne nous a pas fait connaître quels sont les deux hebdomadaires qui doivent disparaître pour entrer dans la combinaison de l'*Afrique française* le journal quotidien dont l'apparition est annoncée pour le 1^{er} mars prochain.

C'est grâce à la responsabilité collective que l'Algérie — la terre de la révolte, de l'insoumission et de l'insurrection — a assuré pendant les longues années sa sécurité et sa prospérité.

En présence de l'effervescence qui règne en Tunisie, notamment dans le Sud et des attentats contre les personnes et les propriétés aux environs de Tunis il serait bon d'étudier le moyen d'appliquer ici, aux arabes, la responsabilité collective.

Si on la décrétait on verrait certainement une diminution notable dans les crimes, vols, attaques, etc...

Il suffit d'une signature de S. A. le Bey qui ne refusera pas de la donner puisque c'est dans un intérêt général que cette mesure est demandée.

Nous pensons que M. le Résident Général adjoint n'attendra pas plus longtemps pour provoquer l'apparition de ce décret protecteur.

A une audience de la 1^{re} Chambre du Tribunal, de lundi dernier, il s'est produit un incident duquel il résulte que M. P....., avocat, s'opposait à la radiation d'une affaire que le Président ne voulait pas maintenir au rôle parcequ'il prétendait que le droit d'enrôlement ne coûtait que 15 centimes alors qu'en réalité le greffe exige une consignation de 5 fr. 80.

Qui a raison ?

Nos félicitations aux trois jeunes japonaises qui ne veulent pas voir débarquer les anglais. De la part de jeunes dames, ce vœu est courageux et patriotique, mais nous paraît assez difficile à... éviter.

Le bruit, tellement invraisemblable, à notre avis, que nous le donnons pour ce qu'il vaut, a couru

ACTUALITÉ

La Cour d'appel d'Alger par un arrêt fortement motivé, en date du 15 février courant, vient de trancher un point de droit qui intéresse au plus haut degré les propriétaires. Elle a décidé qu'aucune loi ne régissait ici les expropriations pour cause d'utilité publique.

En effet, le décret de moharrem 1275 ne s'applique qu'à la ville de Tunis et non à la Régence entière.

Cependant, en vertu du droit du plus fort et de ce décret de nombreuses expropriations ont été accomplies un peu partout dans la Tunisie et jamais ses dispositions, pourtant si précises, n'ont été exécutées.

C'est donc une lacune à combler dans le rouage administratif de ce pays, pour éviter des procès du genre de celui qui était soumis à la Cour d'appel d'Alger qu'on a donné gain de cause au demandeur.

Mais tous ces décrets qui se succèdent les uns aux autres sont autant de plaies qui compromettent l'essor de la colonisation.

Quand donc comprendra-t-on en haut lieu que le Français ne viendra jamais planter sa tente en Tunisie s'il est obligé de vivre constamment sur le qui vive et dans l'incertitude du lendemain ?

Chronique locale et régionale

MUSIQUE DE DAMES

Malgré nos objurgations l'élément féminin a pris dans ce pays une prépondérance dont nous ne saurions nous plaindre.

Mais, cependant, il y a des mesures de sauvegarde à prendre vis-à-vis de beaucoup de dames dont les occupations ne sont pas bien définies.

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les dangers que certaines créatures pouvaient faire courir au public mâle.

Il faudrait soumettre les hôtels à des visites sanitaires régulières aussi bienfaitantes pour la santé que consolantes pour les habitués.

Une de ces dames est venue nous trouver en nous affirmant qu'avec elle n'y a rien à craindre car elle ne jouait que de la petite flûte.

Sans doute c'est là un exercice musical qui a sa valeur et ses amateurs mais qui fatigue énormément l'instrument et qui ne convient pas à tous les tempéraments.

Aussi nos observations subsistent-elles pour la masse. Nous pensons qu'il en sera tenu compte.

L'ART DRAMATIQUE

C'est sous ce nom qu'une société française s'est créée pour se récréer et donner aux familles des auditions théâtrales. Ses membres tous connus et sympathiques ont donné ici, des représentations très réussies.

Cette société est en ce moment très divisée par suite de la démission de son Président qui devrait bien la retirer.

Espérons que les bons éléments se recueilleront, qu'ils feront abstraction de leurs divisions et de leurs préférences et qu'ils ne laisseront pas tomber une société qui a la faveur du public et sa reconnaissance.

Il faut ici plus que partout ailleurs prêcher l'union et la concorde.

JOURNÉE DE DEUIL

Hier, la ville avait pris un véritable aspect de deuil.

Des commerçants appartenant à toutes les nationalités s'étaient fait un devoir de fermer leurs magasins.

Aussi Tunis ressemblait à un véritable nécropole.

Une cérémonie des plus importantes à laquelle assistait tout ce que Tunis compte de haut placé, a eu lieu à la Cathédrale pour le repos de l'âme de Félix Faure.

La Petite Tunisie s'est associée au deuil général en fermant ses bureaux.

me de 1.700 fr. a profité à M^e Grébauval.

Nous y voyons que ce dernier s'était fait souscrire une traite par la dite dame K... (nous pensions qu'un avocat ne pouvait signer de billets ni s'en faire souscrire pour cause d'honoraires) et qu'il s'est payé de ces 300 fr. avec l'argent de son confrère.

Nous y lisons que sur cet argent il s'est fait payer également 300 fr. pour un appel (c'est cher. M^{me} K... aurait réalisé une sérieuse économie en envoyant elle-même l'argent à Alger).

Nous y relevons encore qu'il s'est fait remettre, toujours sur l'argent de M. Blanchet, une somme de 300 francs pour honoraires d'immatriculation (on n'a pas l'idée du prix des immatriculations dans ce pays).

Enfin, il y en a pour 1.700 fr.

Il est étonnant que le tribunal n'ait pas indiqué que cet argent était perdu pour le prêteur. M. Grébauval ne pouvait en bénéficier, même indirectement.

Où la surprise est plus grande encore, c'est de constater que non content de ce joli bénéfice, M^e Grébauval ait encore demandé à son confrère malheureux 20.000 fr. de dommages-intérêts.

Décidément, c'est trop. Nous avons vu avec plaisir que M^e Grébauval avait fait appel de ce jugement mais nous doutons fort qu'il le fasse vider par la Cour d'appel et pour cause.

Scène de Pugilat

entre Catholique et Juif

Mardi, notre confrère Colin de Larmor, le leader antisémite de la Tunisie, l'émule de Max Régis, sortait de l'Hôtel des Postes, un paquet de journaux et de lettres sous le bras, lorsque devant l'immeuble Farrudgia il frôla légèrement le nommé Sebag, employé à l'enregistrement.

Aussitôt Sebag, se retournant envoya plusieurs coups de poing et de griffe en pleine figure de notre confrère dont le lorgnon alla rouler sur la chaussée.

Nous ne connaissons pas Sebag et ne savons s'il a été pris à partie par l'Echo, mais nous trouvons déplorable que des employés du Gouvernement se livrent à des sorties de ce genre et nous espérons que les chefs de Sebag le penseront comme nous et tanceront d'importance cet amateur de boxe.

Si Sebag avait été pris à partie par notre confrère, les moyens ne lui manquaient pas pour obtenir toute satisfaction mais il a préféré surprendre à l'improviste son adversaire, ce qui n'est ni courageux ni honnête.

Nous savons bien que M. Colin tape dru et fort sur les juifs en général, mais le calme dont jouit fort heureusement la Tunisie, doit faire comprendre à la population israélite tunisienne qu'elle n'a pas à craindre de mouvement semblable à celui qui s'est produit dans certaines villes d'Algérie, parce qu'elle ne ressemble en rien à celle d'Algérie et qu'il n'y a pas de décret Crémieux à faire abroger.

Ainsi pour nous résumer, que les fauteurs de troubles sachent que la population tunisienne catholique comme juive, protestante ou musulmane ne demande qu'à travailler pour vivre, car l'existence en Tunisie y devient chaque jour de plus en plus difficile.

MM. Fava et Vassalo sont priés de passer au bureau de M. Maréchal, 55, rue Al-Djazira, tous les jours de 8 à 10 heures du matin.

M. Sauzède, boulanger, est prié de faire de même.

gré s'aut grade avec la promesse formelle de recueillir la succession de Millet.

M. Révoil, durant les quelques années qu'il vient de passer parmi nous, a compris le caractère de la Tunisie et se pénétrer de la façon dont elle doit être gouvernée.

Où nous trompons fort ou il se peut que le Résident Général adjoint venu chef, s'inspirerait de la ligne conduite de M. Rouvier qui a été de si excellents et encore de si agréables souvenirs.

M. Révoil a quelque chose de M. Rouvier la modestie qui mettait à l'aise le visiteur.

Or, pourtant que cette simplicité de M. Révoil, un caractère et têtue.

Celui étonnerait car M. Révoil est méridional étant né dans le Gard, le caractère du méridional est pas celle du Normand encore moins du Breton.

Si le Résident Général adjoint héritait effectivement du fardeau d'administrer la Tunisie après le départ de Millet nous le jugerons à ses actes, chef du Protectorat.

Maintenant que nous n'aurons pas vu le décret de nomination à l'Officiel nous serons incrédules sur le départ de M. Millet depuis si longtemps annoncé et toujours là pour la commune des Tunisiens.

DEUX D'AVOCATS

L'our de la chicane amène quelquefois des conflits.

Mais pas de sang répandu.

Les combattants ont seulement échangé du papier timbré.

Si les coups ne se mangent pas entre eux il n'en est pas de même des avocats.

M. Grébauval, avocat, amoureux de la dame comme tous ses pareils, s'est communiqué le jugement et nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Il résulte que M^e Blanchet qui avait été assigné en responsabilité d'un placement hypothécaire a été débouté de sa demande et condamné aux dépens car il n'aurait pas été le lien de droit ayant pu exister entre lui et son confrère.

De son côté, M^e Grébauval, qui avait fait une demande reconventionnelle en paiement de dommages-intérêts en a été débouté, la bonne foi de M^e Blanchet ayant été reconnue.

De ce jugement nous avons extrait quelques faits bien singuliers :

M. Grébauval a aidé de ses conseils M^e Blanchet à faire un placement qui aurait fait lui-même, s'il avait eu des fonds disponibles.

C'est une invite à laquelle s'est laissé aller M. Blanchet qui a eu confiance.

Bien que, dans une note, écrite de sa main, M^e Grébauval annonçait à son confrère qu'il aurait une garantie supplémentaire dans un terrain de 50 hectares, à Radès.

Or, ce terrain n'a que 30 hectares.

Néanmoins, le tribunal, usant de mansuétude envers un correspondant de La Libre Parole a trouvé que ces faits n'avaient aucune importance.

Mais la chose devient curieuse et pour ainsi dire inexplicable, c'est qu'il avertit du jugement que sur les 5.000 fr. versés par M. Blanchet, à titre de prêt, à M^e K... une somme

d'argent pour des récréations utiles qui donnent un peu d'animation à la ville et un stimulant au commerce.

C'est bien la peine de battre le rappel pour amener ici des étrangers ! Qu'y viendraient-ils faire ? A quoi passeraient-ils leur temps ?

Nous regrettons pour le public et pour le commerce que la subvention attendue ait été refusée.

Tout le monde a pu voir une jolie blonde qui fréquente un café de l'avenue de France.

C'est la maîtresse d'un juif qui en tire profit. Cet excellent individu n'a rien vu de mieux que d'ajouter cette industrie à son commerce qui périclité.

C'est égal, qui doit-on blâmer le plus de la femme qui se livre ainsi, de celui qui prend l'argent ou de celui qui le donne sachant où il va ?

Il y a quelque temps déjà, nous avons reçu sous enveloppe cachetée une feuille maculée d'ordures sur laquelle étaient ces mots : Lacroix, les Arabes te maudissent, t'exécrent, te haïssent, et autres aménités.

C'est, peut-être, pour nous développer des arguments de même valeur que des indigènes on écrit une lettre nous concernant à la Régence.

Attendons sa publication. Nous y répondrons après, s'il y a lieu.

Pourquoi l'Ouzara ?

En relatant la condamnation sévère et méritée prononcée par le tribunal de l'Ouzara contre les deux chenapans qui se sont livrés à la pitrerie insultante et outrageante pour la France et son armée, nous n'avons vu que la légitime réparation accordée à l'opinion publique française exaspérée qui réclamait un châtiment exemplaire.

Mais la satisfaction obtenue et la conscience allégée, nous nous sommes demandé pourquoi les autorités avaient déferé ces deux énergumènes au tribunal indigène au lieu de les faire comparaître devant le tribunal français qui aurait dû seul être appelé à en connaître de par la loi de 1881 sur la presse promulguée en 1884 en Tunisie.

Le cas des deux insulteurs de la France est parfaitement prévu et puni d'une amende de 1.000 à 3.000 francs et d'un emprisonnement de un à trois ans.

Depuis quelques mois, avec l'institution des tribunaux dits régionaux, les auxiliaires de la justice et même les parquets nous font l'effet de ne pas savoir exactement la juridiction devant laquelle doivent être déférés certains délinquants.

C'est une des beautés et non des moindres du régime hybride du Protectorat.

Les juifs en question ont été condamnés de manière à satisfaire toutes les susceptibilités ; mais encore une fois, c'est devant le tribunal français que devaient comparaître ceux qui s'étaient rendus coupables d'un crime contre son armée.

LA QUEUE DE LA POELE

Le silence indifférent dont vient de faire preuve M. Millet à l'occasion de la mort de M. Félix Faure semble confirmer les dires de certaines gens prétendues bien informées qui annoncent que le changement du Résident Général est chose absolument décidée.

Son successeur serait, affirmement-elles, M. Révoil, venu à Tunis mal-

que M. Millet devait, prochainement, remplacer M. Laferrère comme Gouverneur général de l'Algérie.

Ce qui a pu, ce nous semble, peut-être, faire ajouter quelque croyance à ce bruit, ce sont les déclarations antisémites que ne manqua jamais de faire le Résident général.

Du reste, la colonie juive sait à quoi s'en tenir sur les sentiments que professe le chef du Protectorat français à son égard.

L'Express Algérien, le journal de Régis, annonce l'exode des juifs algériens vers la Tunisie qui prend des proportions inquiétantes... pour nous.

Et il signale la création du Syndicat de négociants qui vient de se former dans la capitale de la Régence avec le concours de la Chambre de Commerce, afin de combattre les mœurs commerciales du juif algérien et même son établissement en Tunisie.

Ce syndicat, ajoute-t-il, a déjà obtenu que les déballages n'englobent plus la voie publique et que les employés ne raccrochent plus les clients sur les trottoirs, comme ils ont l'habitude de le faire.

Pourvu, ajoute-t-il, qu'on ne nous les renvoie pas !

Quel est le rôle d'un mandataire salarié ?

Point n'est besoin d'être grand clerc pour savoir qu'il consiste à prendre soin des intérêts du mandant et à les administrer avec prudence.

Ce n'est pas tout à fait ainsi que l'Administration tunisienne envisage le mandat. Pour elle le mandat constitue un pouvoir donné par le mandataire au mandant de faire ce qu'il voudra, même de s'approprier tout ou partie de la fortune de celui-ci.

Comme on le voit, c'est une morale facile à suivre, même en voyage, et qui ne laisse pas que de procurer de très jolis bénéfices à ses adeptes.

Nous n'en disons pas plus maintenant.

Un Polonais de l'Agriculture a été victime d'un vol important durant son absence, alors qu'il était occupé à se distraire en recevant ou lançant des confetti.

Mais ce qui est surprenant c'est que les voleurs ont fait main basse sur un véritable magasin de bijouterie que ce fonctionnaire possédait dans son local.

Faut-il tout de même que l'agriculture rapporte et produise pour que d'humbles fonctionnaires en élevant l'art de faire pousser la carotte à la hauteur d'une institution, puissent se permettre de se lancer ainsi dans la bijouterie ?

Le journal du mardi, toujours factieux, a présenté, dernièrement, à ses nombreux lecteurs des chars allégoriques parmi lesquels figurait celui de la Petite Tunisie avec notre rédacteur en chef dans l'assiette au beurre.

Il y a, peut-être, encore une assiette, mais le beurre n'y est plus. Ceux qui tiennent la queue de la poêle prétendent qu'il a fondu mais ce n'est pas sur nous.

Et dans la rue de l'Eglise, comme à Alger, à Constantine et à Bône les prisons où M. Lacroix a été enfermé ne représentent pas, même allégoriquement, l'assiette au beurre avec laquelle M. Bonnier-Ortolan ne fera jamais connaissance étant données ses convictions.

Tout le monde déplore la parcimonie résidentielle qui a été la cause que cette année il n'y aura, à Tunis, ni troupe d'opéra-comique ni troupe d'opérette.

Il est évident qu'avec les saignées pratiquées au budget pour payer des fonctionnaires inutiles, des conférenciers en Sorbonne, des publicistes aimables, on ne peut trouver

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

Spectacles et Concerts

THÉÂTRE MUNICIPAL
M. Donchet, va faire représenter vers la fin du mois sur le Théâtre Municipal une comédie inédite en trois actes de notre confrère Oscar Jaeggly, directeur de *Tunis-Artiste*. Cette œuvre nouvelle intitulée *Edité!* sera, sans nul doute, un succès de plus à l'actif de M. Oscar Jaeggly.

Nous le souhaitons bien sincèrement et nous félicitons M. Donchet d'avoir songé à nous donner la primeur de cette pièce que le public tunisien ne manquera pas d'aller applaudir.

CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE
MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.
Restaurant à la carte et à prix fixe Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr.50
Ouvert toute la nuit.

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hammam-el-Lif, ouvert toute l'année.

PIANOS, ORGUES

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
F.-J. COTTEAUX
ex-sous-chef de musique au 4^e Zouaves
54, Avenue de la Marine

Capitaux à placer

sur première hypothèque
A TUNIS
S'adresser au bureau du journal

Belge instruit, bonne famille, meilleures références, cherche emploi. Connaît placement en Belgique de tous les produits d'Algérie et Tunisie.
Prendre l'adresse au bureau du journal.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

RESTAURANT ET CAFÉ

DES NÉGOCIANTS
TUNIS, RUE AMILCAR, N° 9, TUNIS
Cet établissement se recommande par son grand confort et les soins empressés qu'y trouve la clientèle. Le repas soir et matin à 1 fr. 25; au cache, par 10 à 1 franc.
Cuisine de choix. Plats abondants et variés

MAGNIFIQUE AFFAIRE

Entre Radès et Hammam-Lif les terrains bordant la plage, entre celle-ci et la voie ferrée, sont à vendre. Ces terrains allotis par leur propriétaire du n° 1 au n° 162. Les lots sont desservis par des rues, des avenues, des places de 2.000 mètres carrés environ. Ces lots ont des contenances variables de 6 à 1.200 mètres environ. Le prix de chaque lot varie de 0 fr. 30 à 0 fr. 65 centimes le mètre carré.

Le terrain est immatriculé. Chaque adjudicataire d'un lot devra se clore. Pour faciliter les acheteurs le propriétaire n'exigera que la moitié comptant. Une halte sera faite incessamment sur le chemin de fer, de façon à éviter aux locataires le trajet à accomplir depuis la gare de Radès. S'adresser pour traiter, avenue de France, 22, à M. Levisse ou à M. Piaujard.

Cabinet de Consultations Juridiques

55, Rue Al-Djazira, 55
A. MARÉCHAL, Directeur
ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur
Rédaction de mémoires et conclusions. Contrats et actes de procédure. — Représentation en Justice. — Direction de tous procès. Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12.
Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

Vient de paraître

GUIDE ANNUAIRE TUNISIEN
fondé en 1890
par HENRI LE FRANÇOIS
Prix : 6 f. 50 ; en souscription 5 f. 50

Cet ouvrage de près de huit cents pages contient parmi les nombreux renseignements de toutes sortes le tarif complet des Douanes. Un plan inédit en couleurs de grand format est donné gratuitement à tout acheteur ou souscripteur.

PAVILLON de FLEURS

PASSAGE DE TUNIS
M^{me} A. MEYER
Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers à fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.
Travail soigné.
Plantes, pots de fleurs et fleurs coupées. Se recommande pour son bon goût.

M. H. LE FRANÇOIS informe le public qu'il ne reconnaîtra aucunes dettes ni encaissements qui pourraient être faits par son fils.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
10, rue Annibal, Tunis
Le Gérant : EM. LAGROIX

Quinquina VIENT

(Marque déposée)
Vente des vins de l'Archevêché de Carthage
Gros et détail
Expéditions par caisses et fûts dans tous les pays
On expédie par colis-aux dans toute la France du Viscat de l'Archevêché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, tant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare 1^{re} — TUNIS

POUDRE DE RIZ
ADHÉRENTE, VISIBILE
PARFUM EXIS
LA MAGNE
VENTE EN GROS :
HUBERT, Parfumeur à BORDEAUX
Dépôt dans toutes les Parfumeries, à PARIS, 26, Rue Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

FEUX D'AFICE

en tous genres
J. PAONESS Artificier
Fournisseur de S. Bey et de la ville de Tunis
Prix défiant toute concurrence
22, avenue de la rive, Tunis
Entreprise de fêtes diques et privées; vente et location d'articles d'illumination, pétards, septins, soleils, etc.; figures allégoriques commandées.

HYGIÈNE DE LEOUCHE

Les qualités désinfectantes, émollientes cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Sapo** son admission dans les hôpitaux de la capitale, le rendent très précieux pour les soins du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la chevelure, des cheveux qu'il débarrasse de sébums, etc.
Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.
Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie

Vins et Constibles

GROS — G. MARIANI — DÉTAIL
Passage de l'Évent
TUNIS
Vin rouge à la bouteille 10,30 le litre.
Livraison à domicile par 12
COMESTIBLES
VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUORS, etc., etc.

au CORSET D^e Madame BOSSY, 16, rue Sadiq, Tunis.
Prix très réduits.

M. DURIZANO

Musique, Piano, Instruments
rue Acaï
Vente, Échange, Location de Pianos
Accord et réparation
Représentant des maisons Pleyel, Wolff et Cie, et A. Bord. Dépôt de la maison Borisselot.
100 Pianos pour locations 100 N.-B. -- Sur les débris de chaque fabricant, la maison Durizano fait les mêmes réductions que les autres.
Tous les pianos garantis
36 Mois de Crédit

ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER
XÉRÈS - VERMOUTH... CUSENIER
EXTRA-SEC CURAÇAO CUSENIER
PEACH-BRANDY (Liq. de pêches) CUSENIER
PEPPERMINT (Menthe glaciale)... CUSENIER
"PREMIÈRE MARQUE DU MONDE"

Entreprise générale pour l'Electricité

Félix DAPOIGNY
20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS
Téléphones, sonneries électriques, porte-voix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE et ses FILS a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BITUMES et d'ASPHALTE du CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS — 17, rue d'Espagne, 17 — TUNIS
CHALLANT, JEANNOT & C^{ie}
SPÉCIALITÉ DE CAFÉS GRILLÉS
Thés et Chocolats de premiers choix

G^{de} Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS
Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis
M^{me} J. MIET, propriétaire
LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE, TEINTURE et DÉGRAISSAGE
Le linge est pris et rendu à domicile
La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau" Cristaux Soude "Phénix" et Epingles pour repasseuses
GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

A. SEGUIN
BORDEAUX
Membre du Jury
Hors Concours
Exposition Internationale
BORDEAUX 1895
TEINTURE INSTANTANÉE D^e RICHARD'S
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RÉGULER à la minute les CHEVEUX et la BARBE
Vente dans toutes les bonnes PHARMACIES et DROGUERIES.
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE
Brasserie de MAXÉVILLE
Rue Amilcar — TUNIS
Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées. Toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)
Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

SOCIÉTÉ DES SABLES DE LOUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., que depuis le 22 février elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.
S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

THE PETROLEUM C^y Société des Pétroles Russes

Batum-Tunis-Malte Bureaux, 21, rue d'Italie : Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS

TAIEB & HAIAT Marchands-Tailleurs

16, Avenue de France, 16, TUNIS
Grand choix de Costumes, Pardessus pour enfants et jeunes gens
chemises, caleçons, mouchoirs, parapluies, cravates, etc.

Cabinet Dentaire

20, rue d'Angleterre — TUNIS

Ouvert tous les jours, de 8 à 11 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir
Les dimanches et jours fériés par rendez-vous

V. PETIT, chirurgien-dentiste

ex-opérateur de la Société dentaire de Paris

Extraction simple... Fr. 2
Extraction sans douleur... 5
Nettoyage de bouche... 3 et 5
Obturation émail... Fr. 3 et 5
— platine et argent 3 et 5
Aurification... de 8 à 25
Appareils partiels ou complets, dents américaines et anglaises
6 fr. la dent

Dents à pivot or, sans plaque ni chochet... Fr. 12
Réparation d'appareils... 5 et 6
Dents sur or... Fr. 15
Redressement... de 25 à 50

Tous mes appareils dentaires et obturations sont exécutés avec des matières premières de même fabrication et de même valeur que celles universellement employées par tous les dentistes.

Tous mes travaux sont garantis et défient toute concurrence

EPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS
25-27, rue des Glaciers — TUNIS

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES
Semoules et farines — Pommes de terre
Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout

LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

LA MÉTROPOLE

(du Syndicat général)

Comp. d'Assurances Mobilières et Immobilières
A PRIMES FIXES

Contre l'incendie, l'explosion de la poudre, du gaz, des appareils à vapeur et d'éclairage à l'électricité et à l'acétylène, de la dynamite.

POLICES acceptées par le Crédit Foncier de France et les grands établissements de crédit en Tunisie.

Agent général à Tunis :

H. CARONARO, 52, rue Al-Djazira

La New-York

Compagnie d'Assurance sur la vie

Créée en 1843
Etablie en France en 1870

Dépôts permanents en France et en Europe : Plus de 60 millions.
Fonds de garantie : Plus d'un milliard 100 millions.

Direction générale pour l'Europe

A PARIS

16, Boulevard des Italiens

Trois cent trente mille assurés auxquels les bénéfices appartiennent.

Agence générale à Tunis :

H. CARONARO, 52, rue Al-Djazira

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la

Maison SAINT FRÈRES

7, rue Amilcar, 7 — TUNIS

Tolles à volles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, ceptain — cordages et ficelles.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. Capital 8.000.000

Siege Social à TUNIS

OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions — Emissions

Assortiment complet pour les Ménages

Droguerie-Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES

M. CAMISON

8, rue d'Allemagne, 8

TUNIS

Assortiment complet pour les Ménages

M. LOU FOUBERT

Courtier maritime et Commercial

TUNIS — 14^e Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANCE FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Service spécial de Déménagements

MAGASIN DE DEPOTS

A L'ÉDILE D'OR

TUNIS. — Rue d'Italie, 20. — TUNIS

LE MAÏN DE L'ÉTOILE D'OR

offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets-dorilles chaînes de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont contrôlés 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.

La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en émail article la dernière création.

BOULANGERIE MÉRIDIONALE

48, Rue Djazira. — TUNIS

C. EBRIER

SPÉCIALITÉ PAIN DIOGÈNE

LIVRAISON À DOMICILE

Aux Armes Saint-Etienne

23, rue Ajazira — TUNIS

C. BORY, Armurier

Armes de chasse de tir. Articles de chasse

BICYCLETTE premières fabrications françaises

Appareils pesage de tous systèmes

Atelier de réparation pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPÔT DE PRES DE MINES et de CHASSE

COMMISSION ET CONSIGNATION

Pire AU VIN

TUNIS — 18, rue de la République

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Seul représentant en Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne fabriquées à 2.000°.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

24, rue d'Italie

ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE

3, boulevard de Paris — TUNIS

Spécialité de pain viennois. — Brioche — Croissants — Petits pains pour thé et café — Bonbons — Gateaux — Tartes — Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage — Spécialité de pains anglais — Biscuits — thés fins — Vins fins et liqueurs de premier choix — Petits fours — Fournitures pour soirées — Baptêmes — Mariages et Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE

Rhum Sainte-Lucie

Eaux-de-vie fines de marc et de vin

René DELARUE

14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE

TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2% - à 2 ans, 2 1/2% - à 3 ans, 3% - à 4 ans, 3 1/2%

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2% - 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES À GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	le Lundi	midi
Arrivée à Tunis	le Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	le Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Sfax	le Jeudi	10 h. matin.
Départ de Sfax	le Jeudi	3 h. soir.
Arrivée à Sousse	le Vendredi	2 h. matin.
Départ de Sousse	le Vendredi	midi.
Arrivée à Tunis	le Vendredi	9 h. soir.
Départ de Tunis	le Samedi	midi 30.
Arrivée à Marseille	le Dimanche	8 h. soir.